

Accueil Mairie au 04 68 25 35 79 - accueil.pennautier@orange.fr

## L'ÉDITORIAL DU MAIRE

**Il y aura un avant et un après le 7 janvier 2015.**

Nous avons tous été profondément choqués, révoltés et indignés par les assassinats terroristes qui ont décimé la rédaction du journal Charlie Hebdo, touché les forces de l'ordre et tué de simples citoyens parce qu'ils étaient juifs. Nous devons défendre au quotidien les valeurs de la République de Liberté, d'Égalité et de Fraternité, rappeler notamment notre attachement à la liberté de la presse et saluer le travail indispensable mené par les journalistes.

La France a été visée dans ce qui fait son identité, sa diversité, sa richesse. La France défend partout dans le monde la liberté d'expression. Elle défend aussi d'autres valeurs qui nous sont chères : la paix, le respect des convictions, le respect de l'expression des cultes, le respect de l'autre dans le but de mieux se connaître et de mieux se comprendre.

L'enjeu fondamental de la citoyenneté est aussi à réaffirmer. La citoyenneté, c'est ce sentiment d'appartenir à une même Nation, d'avoir un destin commun, d'avoir les mêmes droits et les mêmes devoirs.

Après ce début d'année difficile, je tiens cependant à présenter à chacune et chacun d'entre vous, au nom de toute l'équipe du Conseil Municipal, mes meilleurs vœux pour 2015. Vœux de solidarité et vœux de tolérance pour notre communauté.

Jacques DIMON  
Maire

## CARCASSONNE AGGLO – MON 2020 LE PROJET DE TOUS

Notre intercommunalité va élaborer un projet de territoire pour les 5 à 10 prochaines années. Pour y parvenir, des temps de rencontres, d'échanges et de concertation avec le plus grand nombre d'acteurs et d'habitants de son territoire vont être organisés.

Ces rendez-vous, organisés sur les 73 communes, seront des moments privilégiés qui vous permettront de rencontrer des élus et des techniciens de Carcassonne Agglo pour partager et préparer le territoire de demain.

Aussi, si vous souhaitez vous exprimer sur des sujets comme les transports, le service de l'eau et de l'assainissement, les services à l'enfance ou aux personnes âgées, le développement économique, l'agriculture, l'urbanisme, le logement ou l'environnement, venez échanger et débattre à la réunion publique qui aura lieu le :

**Lundi 16 février 2015 à 18h30 – Salle de la Tour**

## CHANGEMENT DE GESTION DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT

**À compter du 1er janvier 2015**, la communauté d'agglomération Carcassonne Agglo assurera la gestion du service « eau et assainissement » sur la commune de Pennautier en lieu et place de VEOLIA qui devient prestataire de service.

De ce fait :

1. Les factures de clôture des comptes émises pour la consommation d'eau jusqu'au 31 décembre 2014 seront gérées par VEOLIA.
2. À compter du 1er janvier 2015, les factures seront émises par "Carcassonne Agglo".  
**Elles devront être payées au Trésor Public par chèque ou espèces uniquement.**

Pour toute question technique, d'urgence ou concernant les factures, les abonnés pourront joindre VEOLIA, prestataire de service au : **09 69 32 35 52**.

## ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES 2015 : 22 ET 29 MARS 2015

La loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, réaffirme trois grands principes :

- l'exigence constitutionnelle de parité avec l'élection de deux conseillers départementaux par canton selon le binôme suivant : un homme et une femme.
- le maintien de l'ancrage territorial pour l'élection des conseillers départementaux à travers des circonscriptions redessinées et plus homogènes entre elles.
- le renforcement de l'égalité du suffrage entre les électeurs des différents cantons en corrigeant les fortes disparités démographiques.

L'introduction d'un nouveau mode de scrutin pour l'élection des nouveaux conseillers départementaux (scrutin binominal majoritaire) a imposé que soit définie dans chaque département une nouvelle carte des limites cantonales.

La commune de Pennautier va donc quitter le canton de Carcassonne-Nord pour rejoindre le nouveau canton de la Vallée de l'Orbiel avec nos villages voisins (Ventenac-Cabardès, Aragon, Villegailhenc, Villemoustaussou).

### **Pour participer à l'élection, un justificatif d'identité est indispensable.**

Pour prouver votre identité au moment de voter, vous pouvez présenter l'un des documents suivants : carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte Vitale avec photo, carte de famille nombreuse avec photo délivrée par la SNCF, permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État, livret de circulation délivré par le Préfet, carte du combattant, carte d'identité ou carte de circulation avec photo délivrée par les autorités militaires, carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d'élu local avec photo, carte d'invalidité civile ou militaire avec photo, récépissé valant justification de l'identité délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire.

*Attention : à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, ces documents doivent être en cours de validité.*

### **Le vote par procuration**

Il permet à un électeur absent de se faire représenter au bureau de vote, le jour de l'élection, par un électeur de son choix **inscrit dans la même commune**.

Vous pouvez remplir votre demande de vote par procuration :

- devant les autorités compétentes (commissariat de police, brigade de gendarmerie ou tribunal d'instance de votre résidence ou de votre lieu de travail).
- en ligne en utilisant le formulaire CERFA :

[https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_14952.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14952.do)

Une fois le formulaire rempli et imprimé, vous devez le ramener devant les autorités compétentes afin de le faire valider.

La procuration peut être faite jusqu'à la veille du scrutin, mais, en pratique, le mandataire risque de ne pas pouvoir voter si la commune ne l'a pas reçue à temps.

## LE DÉSHÉRBANT CHIMIQUE, C'EST PAS AUTOMATIQUE

Autrefois réalisé à la main, le désherbage chimique s'est imposé, dans les années 60, avec le développement de l'agriculture moderne, jusque dans les années 90 où il a atteint son apogée du fait de son efficacité redoutable.

Aujourd'hui, il est de plus en plus contesté par ses effets connus, notamment en matière de dégradation de la qualité de l'eau, des nappes phréatiques et des sources, mais aussi sur notre santé.

L'utilisation des produits phytosanitaires, et plus précisément des désherbants chimiques, est encadrée par une législation de plus en plus contraignante. Les collectivités devront, dès le 1er janvier 2020, abandonner l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien de leurs espaces verts, forêts et promenades. Deux ans plus tard, la plupart des produits phytosanitaires pour les particuliers devraient être retirés du marché.

Vous aurez certainement constaté que, depuis quelques années, des herbes folles viennent souvent occuper les interstices des trottoirs, les pieds d'arbres, les murs en pierre. Ce n'est pas un signe de laisser-aller, au contraire : les services municipaux poursuivent l'éradication de la végétation nuisible aux revêtements de voirie et au bon écoulement des eaux pluviales, des plantes invasives mais dans le respect strict de la législation qui doit nous mener, à court terme, à abandonner l'usage des produits chimiques.

Nous devons donc changer notre regard sur ces herbes folles. Ainsi, nous vous encourageons à participer à cette nouvelle prise en compte de notre environnement en vous impliquant, avec nous, dans la gestion raisonnée de votre devant de porte ou votre jardin d'agrément. Si la vue d'herbe vous dérange, rien ne vous empêche de désherber de façon NATURELLE, sans produit chimique. Certaines plantes spontanées peuvent aussi avoir un intérêt esthétique, autant les maintenir.

### **Quelques astuces:**

- Désherbage mécanique : binette et .....huile de coude
- Désherbants naturels à appliquer sur les jeunes plants indésirables :
  - eau bouillante salée,
  - eau de cuisson des pâtes, riz, pomme de terre,
  - 1 litre de vinaigre blanc + ½ litre d'eau,
  - purin d'orties.

Pour tout conseil ou un accompagnement sur le sujet vous pouvez contacter le service espaces verts au : **06 20 80 38 79** ou par mail à **espacesvertspennautier@orange.fr**

## AGENDA

### **FÉVRIER 2015 :**

**Dimanche 1er février à 17h :** Théâtre Na Loba - « **Dans la gueule du gnou** » - par la Cie Bla Bla Productions - Spectacle tout public - Tarifs 10€ et 5€ - Réservations au 04 68 11 45 32 ou par mail à culture.pennautier@orange.fr

**du 02 au 26 février :** Bibliothèque - « **L'heure du thé** » - Exposition

**Mercredi 04 février à 17h :** Bibliothèque - « **Tea Time** » - Rencontre-débat tout public

**Vendredi 06 février à 19h :** Salle de vote - Assemblée générale de l'association des Donneurs de sang

**Vendredi 06 février à 19h :** Théâtre Na Loba - Diffusion du film « **Chronique de la louve de Pennautier** » Rétrospective des 25 ans de mandat de Monsieur Christian BOURREL suivi d'un apéritif

**Mercredi 11 février de 14h à 16h : Bibliothèque - « Ludothèque »** - Pour les enfants à partir de 5 ans

**Lundi 16 février à 18h30 :** Salle de la Tour - Réunion publique organisée par Carcassonne Agglo autour du projet territoire

**Mercredi 18 février de 14h à 16h :** Bibliothèque - « **Cook Book** » - Ateliers créatifs pour découvrir et apprendre à faire les livres pop up

**Mercredi 25 février de 14h à 16h :** Bibliothèque - « **Ludothèque** » - Pour les enfants à partir de 5 ans

**Vendredi 27 février à 20h45 :** Théâtre Na Loba - Fasètz la lenga - « **Arpa** » - Pièce pour flûte et harpe classique. Avec Miquèu Montanaro et Roxane Martin.

## **MARS 2015 :**

**Avec le Conseil Général de l'Aude vivez le festival jeune public « Scènes d'Enfance »  
au Théâtre de Pennautier - Tarif unique de 5 €**

**Dimanche 22 mars à 17h :** Salle de la Tour - « **Souris petite vache** » - Cie Théâtre de la Loue - Conte - Spectacle jeune public à partir de 3 ans

**Samedi 28 mars à 17h :** Théâtre Na Loba - « **Metrognome** » - Cie Konzertinaz's. - Cirque et musique - Spectacle jeune public à partir de 6 ans

**Renseignements et réservations au 04 68 11 45 32 ou par mail à [culture.pennautier@orange.fr](mailto:culture.pennautier@orange.fr)**

**Samedi 07 mars à 21h :** Théâtre Na loba - « **Tout est possible en amour** » - Théâtre amateur - Cie les majic'llards de Villegailhenc

**Dimanche 08 mars de 9h à 11h :** Domaine de la Canarde - Point café organisé par le cyclo club avec l'AFDAIM

**Mercredi 11 mars de 14h à 16h :** Bibliothèque - « **Ludothèque** » - Pour les enfants à partir de 5 ans

**Samedi 14 mars à :** Théâtre Na Loba - « **Les Amis de Mona** » - Concert de Ghost Notes au profit des actions en Haïti des « Amis de Mona ».

**Mercredi 18 mars de 14h à 16h :** Bibliothèque - « **Kamishibai** » - Lecture et « **Origami** » - Activité - Pour les enfants à partir de 6 ans

**Dimanche 22 mars et Dimanche 29 mars de 8h à 18h : Élections départementales**

**Mercredi 25 mars de 14h à 16h :** Bibliothèque - « **Ludothèque** » - Pour les enfants à partir de 5 ans

**Dimanche 29 mars :** Salle Intersports - Vide dressing organisé par l'association ALPHA de l'AFDAIM  
Réservations : 04.68.72.03.74

## **AVRIL 2015 :**

**Vendredi 03 avril à 20h45 :** Théâtre Na Loba - « **Pierre de Soleil** » - d'après Octavio Paz - Cie Garrigue Danse Rivage - Tarif normal 10 € - Tarif réduit 5 €